



CARTE 2 – 1972 : Eaux territoriales de la Grèce et de la Turquie

Jusqu'en 1972, la Turquie, au-delà de ses eaux territoriales de 6 milles nautiques en mer Égée et de 12 milles nautiques en Méditerranée et en mer Noire, n'avait pas revendiqué unilatéralement de zones maritimes. Les revendications de la Turquie à l'encontre de la Grèce ont débuté dans les années 1970.